

Le groupe TVA : une opportunité à saisir ?

Evaluer les enjeux et opportunités de l'option pour la constitution d'un groupe TVA

Code
700573

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 389 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
3 Juil. 2024
- **A DISTANCE :**
3 Juil. 2024
- **PARIS :**
10 oct. 2024
- **A DISTANCE :**
10 oct. 2024
- **PARIS :**
4 déc. 2024
- **A DISTANCE :**
4 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Responsables de la TVA dans les groupes et les établissements financiers – Fiscalistes – DAF – Directeurs comptables

PRÉ-REQUIS

Maîtrise des règles de TVA appliquées aux redevables partiels

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Objectifs pédagogiques

- Constituer un groupe TVA
- Examiner les règles de TVA applicables au sein d'un groupe TVA et leurs impacts en taxe sur les salaires
- Adapter son système d'information et de facturation pour être en conformité avec l'environnement « groupe TVA »

Programme de la formation

Constituer un groupe TVA

Passer du régime de l'article 261 B du CGI au groupe TVA

- La situation antérieure : l'exonération des mises à disposition de moyens au sein d'un groupement bénéficiant de l'exonération de l'article 261 B dans le cadre des entités
- Les restrictions apportées au champ d'application de l'article 261 B : l'exclusion des activités bancaires et d'assurance
- La création du régime de « Groupe TVA »
- Cas pratique : comparer la facturation de la TVA dans un groupe bancaire avant/après le 1er janvier 2023

Organiser le groupe TVA

- Déterminer le périmètre lors de la création du groupe : tête de groupe et filiales membres
- Opter pour le groupe TVA : les modalités de l'option (lettre d'option, rédaction d'une convention de groupe) – la durée de l'option
- Organiser les droits et devoirs de chaque membre du groupe
- Modifier le périmètre en cours de vie du groupe TVA
- Mettre fin au groupe TVA
- Synthèse : les points-clés de la rédaction de la convention de groupe

Examiner les règles de TVA applicables au sein d'un groupe TVA et leurs impacts en taxe sur les salaires

Appliquer le régime TVA

- Le régime de TVA des flux intragroupe
- Le régime de TVA des opérations réalisées avec des tiers
- Le calcul des droits à déduction : la détermination du prorata groupe

Mettre en œuvre les règles de déduction au niveau des sociétés membres

- Le calcul des coefficients
- L'application de la sectorisation ou de la règle d'affectation
- Les impacts en taxe sur les salaires

même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- Cas pratique : calculer des droits à déduction dans le cadre d'un groupe TVA

Adapter son système d'information et de facturation pour être en conformité avec l'environnement « groupe TVA »

Identifier les flux intragroupe/flux avec des tiers pour la correcte application des règles au sein du groupe

- L'impact sur les règles de facturation
- Les conséquences sur les ERP des sociétés membres du groupe TVA

Préparer la déclaration de TVA du groupe

- Le rôle de la tête du groupe TVA
- Les aspects pratiques
- Les obligations déclaratives
- La gestion de l'archivage pour faire face à un contrôle fiscal : qui conserve quoi ?
- Synthèse : les points d'attention pour l'adaptation des systèmes d'information

Parmi nos formateurs



Corinne Reinbold

Avocat Counsel, CMS Francis Lefebvre Avocats

Elle assiste et conseille des établissements financiers (banques, courtiers, sociétés de gestion) ou sociétés d'assurance en matière de TVA, taxe sur les salaires, C3S et taxe sur les transactions financières. Elle participe aux travaux du Groupe d'Experts TVA auprès de la Commission Européenne. Elle assure de nombreuses formations dans ses domaines d'intervention.